

AVIS PUBLIC DÉROGATIONS MINEURES

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 7 AVRIL 2025

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Sorel étudiera lors de l'assemblée régulière du 7 avril 2025, à compter de 19 heures à la salle du conseil située au 702, rue Montcalm, Saint-Joseph-de-Sorel, une demande de dérogations mineures.

Nature et effet

Ladite demande de dérogations mineures vise à :

- Diminuer la largeur minimale d'un lot projeté à 12,19 mètres (40 pieds). En vertu du règlement de lotissement # 194, tout lot destiné à recevoir une habitation unifamiliale isolée ou une habitation bifamiliale isolée (duplex) doit avoir une largeur minimale de 13 mètres (42,65 pieds);
- Diminuer la superficie minimale d'un lot à 390,2 mètres carrés (4200,08 pieds carrés). En vertu du règlement de lotissement # 194, tout lot destiné à recevoir une habitation unifamiliale isolée ou une habitation bifamiliale isolée (duplex) doit avoir une superficie minimale de 400 mètres carrés (4305,56 pieds carrés).

Identification du site concerné

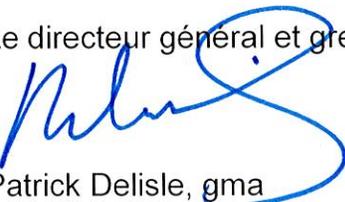
Cette demande de dérogations mineures vise un lot projeté résultant de la subdivision du lot 3 437 508, situé sur la rue Béatrice.

Prenez avis que toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande à l'endroit, heure et date indiqués ci-haut.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.)

DONNÉ SOUS MON SEING À SAINT-JOSEPH-DE-SOREL,
Ce 18 mars 2025.

Le directeur général et greffier,



Patrick Delisle, gma